

Questions fréquemment posées

Document sans nom /**/ body { margin-left: 0px; margin-top: 0px; margin-right: 0px; margin-bottom: 0px; } /**/

~> **Combien d'années dure la formation au Cnam pour obtenir le diplôme d'ingénieur ?**

En démarrant avec un bac+2, donc en entrant au Cnam au début du Bac+3, et à raison de 6 à 8 UE réussies au Cnam chaque année, il faut compter 4 ans pour parcourir tout le cursus. Vers la fin de sa formation, l'auditeur convient avec le responsable de l'équipe pédagogique d'un sujet de mémoire d'ingénieur avec définition précise non seulement du sujet mais aussi du contexte, le plus souvent en concertation avec un ingénieur en poste dans une entreprise (nom de la société, fonction, cahier des charges du travail à effectuer dans l'entreprise, etc.). La cinquième année, l'auditeur doit réaliser un travail de haut niveau pendant 9 à 12 mois au sein d'une entreprise puis rédiger un mémoire d'ingénieur sous le tutorat d'un enseignant du Cnam qui doit donner son accord pour que le mémoire soit soumis à la soutenance publique.

voir le [parcours idéal pour devenir ingénieur](#)

~> **Comment s'obtiennent les équivalences pour des crédits d'enseignement déjà obtenus auparavant à l'université ?**

Une équivalence pour une UE s'obtient au moment où l'auditeur ayant acquis toutes les autres UE formant le diplôme visé du Cnam, il demande son diplôme au service de la Scolarité. Une équivalence ne s'obtient pas en-dehors d'un dossier de demande de diplôme. Pour obtenir cette équivalence, il est passé par deux étapes. Il a d'abord obtenu d'être exempté de l'UE lors d'un entretien avec l'enseignant responsable de l'UE, qui a examiné son CV et ses résultats en cours de formation au Cnam. Cette exemption a lieu parfois dès le début de la formation, parfois à la fin de la première année, et elle n'est pas formalisée. Puis, quelques mois avant la fin de sa formation, il a rempli un dossier où l'enseignant responsable de l'UE a donné son accord par écrit pour l'équivalence sur la base de documents officiels de l'université ayant accordé les crédits (ECTS), documents fournis par l'auditeur. Celui-ci doit donc, largement à l'amont, collecter auprès de son université des justificatifs des crédits qu'il y a obtenus

~> **Combien d'équivalences d'UE peut-on obtenir ?**

Il est conseillé à l'auditeur, pendant sa première année de fréquentation des cours du soir au Cnam, au premier semestre si possible, de suivre une ou deux UE sur des matières qui semblent équivalentes à des crédits qu'il a déjà validés ailleurs : ceci, afin de vérifier ses acquis et son niveau et de le démontrer aux enseignants du Cnam. En même temps, il se rend compte que derrière les mêmes mots qu'à l'université, les UE dispensées au Cnam ont un contenu original et surtout une approche professionnelle qui rend la notion d'équivalence discutable. De plus, un diplôme obtenu ailleurs, par exemple un Bac+2, est rarement identique au diplôme de technicien du Cnam et il est en général demandé à l'auditeur de suivre cinq UE de 6 ECTS pour compléter son profil de Bac+2.

~> **Comment obtenir le statut d'étudiant à travers la formation en géotechnique du Cnam ?**

Cela concerne en majorité des auditeurs étrangers. C'est possible en s'inscrivant au master 2 cohabilité par le Cnam et Paris VI (master SDUEE) dans le parcours Géologie & Géotechnique. Le dépôt du dossier de candidature a lieu en avril auprès de l'université Paris VI et les dossiers sont examinés en juin par un jury mixte Cnam + Paris VI, avec lettre d'admission fin juin puis inscription à l'université Paris VI en septembre. Il est cependant fortement conseillé de s'inscrire en master 1 à Paris VI l'année précédente, année pendant laquelle l'étudiant passe déjà 6 UE du Cnam et acquiert en même temps à l'université une formation indispensable en géologie.

~> **Où ont lieu les cours, TD et TP, en général ?**

La plupart de nos enseignements se déroulent au **2, rue Conté, 75003**, où nous disposons de :

Au rez-de-chaussée à côté de l'accès 39, la salle de Géologie et la salle d'Info géotechnique

Au sous-sol de l'accès 39, des salles de TP essais géotechniques et de la salle de TP chimie

Certains cours (comme GGC234) ont lieu dans un studio de cours équipé pour la FOD, d'autres (comme GGC112)

en amphithéâtre, se renseigner sur **hyperplanning**.

Les regroupements pédagogiques ont lieu le plus souvent dans la salle de Géologie, en journée.



Emplois/stages

Consulter les offres

Poster une offre

Recruter un apprenti

Recrutement d'enseignants

Postuler dans l'ensemble du réseau Cnam

Contact pour les auditeurs

Se reporter à la fiche UE ou du diplôme

Contact pour les personnels du Cnam

Marie-José Cabana

@ : marie-jose.cabana@lecnam.net

Tel : 01 40 27 21 10

Case courrier EPN01

Accès 16-1-24 ([Plan d'accès](#))

Cnam Paris

292, rue Saint-Martin 75003 Paris

<http://btp.cnam.fr/questions-frequeemment-posees-603632.kjsp?RH=1378826425916>